

Direction Voirie et Déplacements

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – 8H30 -12H00/13H30-17H30

Courriel : voirie@besancon.fr

Affaire suivie par : Clément BILLET

N/Réf : MS/CB/MV/45361

Objet : **problématique livraison secteur rue de Belfort**

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS

A l'attention de Monsieur Fabien BUGNET

2 RUE DE LA ROTONDE

25000 BESANCON

Besançon, le **16 JAN. 2015**

Monsieur le Président,

Par un nouveau courrier du 16 décembre 2014, vous revenez sur le courrier adressé aux différents commerces situés au bas de la rue du Chasnot.

Je ne peux que vous confirmer aujourd'hui que la création d'espaces de livraison n'est pas généralisable au droit de chaque commerce, car le stationnement des particuliers doit aussi pouvoir se faire dans le respect de la réglementation du stationnement en vigueur.

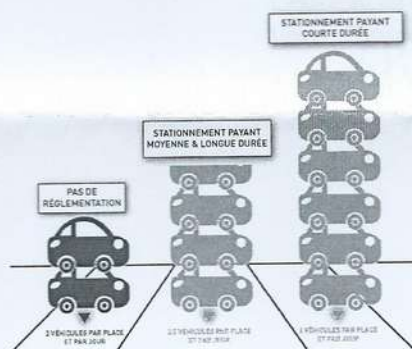
L'espace de livraison qui avait été **provisoirement** aménagé devant la boucherie ne sera pas rétabli à court terme car si vous remettez en cause le risque pour la sécurité des piétons, sachez qu'au niveau national, le PAMA (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives) préconise d'interdire dans le code de la voirie, la possibilité pour les gestionnaires d'aménager des zones d'arrêt ou de stationnement en amont des passages piétons pour les véhicules motorisés (dans le cadre d'aménagements neufs ou de requalifications de voies et carrefours).

Au-delà des aspects liés à la sécurité, veuillez admettre que les travaux de réhabilitation de l'immeuble voisin nécessiteront probablement d'utiliser une partie de l'espace convoité pour la déviation des piétons, du fait de la présence d'un échafaudage. Ce constat avait largement été partagé par la SARL La Royale rencontrée sur site il y a quelques semaines.

Enfin, pour clôturer ce point, je me permets une nouvelle fois de vous rappeler que la suppression de l'emplacement livraison a largement été compensée par la création de trois autres emplacements de l'autre côté de la rue de Belfort face à ce commerce.

.../...

Concernant la réglementation des places de stationnement sur la zone, je vous confirme bien que la zone de livraison limitée à 15 minutes qui a été implantée rue de la Madeleine, est une expérimentation actuellement menée pour faciliter le contrôle et une meilleure rotation des véhicules qui occupent ces emplacements. Même si notre volonté est affichée de multiplier à terme ces zones, une enquête réalisée en décembre montre que le contrôle doit être largement renforcé afin de pouvoir en démontrer la pertinence. Sachez aussi que cette réglementation n'apporte pas une solution à tous les commerces car à titre d'exemple, 15 minutes de temps autorisé ne satisferont pas un restaurateur ou un coiffeur.



Néanmoins, afin d'apporter des solutions aux commerçants et suite à une visite réalisée sur place avec les services, nous vous rappelons que nous avons pu rencontrer le propriétaire de la SARL La Royale avec qui nous avons convenu que la meilleure solution consisterait en la réglementation des 7 places de stationnement comptabilisées devant la boulangerie au Pain d'Antan, dans la continuité de la rue jusqu'à Nathys Nature Création ainsi que de l'autre côté de la rue, sur la placette située entre la rue du Chasnot et la rue du général Rolland. Après distribution d'une lettre d'information aux riverains du secteur, je vous confirme que cette réglementation sera mise en œuvre dans les prochaines semaines à titre expérimental afin de chasser les véhicules ventouses qui nuisent à l'attractivité des commerces et pour générer une véritable disponibilité de places de stationnement à destination des clients de ce secteur. Après une année de fonctionnement, je proposerai aux commerçants de dresser un bilan de cette expérimentation avec la Direction Voirie et Déplacements afin de décider ou non du maintien de ce dispositif.

Enfin, sur la question de l'accessibilité des boutons « appel piéton » j'ai demandé à la Direction Voirie et Déplacements de faire un diagnostic du carrefour afin de tenter de corriger les incohérences éventuelles.

.../...

Croyez bien que les mesures proposées ne vont pas à l'encontre des intérêts des commerçants et habitants du quartier mais sont bien proposées dans une logique de dynamisme et d'amélioration du contexte actuel. Je compte donc sur vous pour engager avec nous une approche constructive et collaborative à l'avenir sur ces différents aspects.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la
Voirie, Espace Public

Marie ZEHAF

